

**Objet :** *RD - Dispositif d'accompagnement à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour 2023 - Approbation des modalités d'attribution des chèques VAE et de la convention de partenariat entre les vélocistes et Grand Chambéry*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 095-23 C

objet **RD - Dispositif d'accompagnement à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour 2023 - Approbation des modalités d'attribution des chèques VAE et de la convention de partenariat entre les vélocistes et Grand Chambéry**

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle qu'une opération de chèques VAE à destination des habitants a été conduite en 2020, 2021 et 2022 par Grand Chambéry pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

La continuité de ce dispositif pour l'année 2023 s'inscrit comme une étape de transition dans l'attente des réflexions nécessaires à la définition des mesures d'accompagnement de la future ZFEm (zone à faibles émissions mobilité). Il est proposé que le dispositif soit renouvelé en 2023 selon les modalités suivantes :

- Le chèque VAE est délivré dans l'ordre d'arrivée des dossiers réputés complets et dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours. L'opération prévoit la délivrance d'environ 150 chèques VAE pour l'année 2023.
- Les bénéficiaires sont les personnes physiques majeures, dont la résidence principale se situe dans l'une des 38 communes de Grand Chambéry.
- Le chèque est valable pendant deux mois, pour l'achat d'un VAE neuf, classique ou cargo, respectant les critères définis ci-après, vendu par un vélociste signataire d'une convention. Sur information du vélociste, ce délai pourra toutefois être prorogé du délai de livraison estimé lors de la signature du devis.
- Le montant du chèque est modulé selon le revenu fiscal de référence par part :
  - o 1 000 €/VAE classique et 1 500 €/VAE cargo pour un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € net/an/part (similaire au seuil du bonus vélo de l'Etat),
  - o 500 €/VAE classique et 800 €/VAE cargo pour un revenu fiscal de référence par part supérieur à 14 089 € net/an/part et inférieur ou égal à 28 178 € net/an/part (soit le double du seuil de l'Etat).
- Le montant du chèque peut être abondé d'un « bonus entreprise » de 100 € accordé pour les salariés d'entreprises figurant sur la liste d'entreprises du territoire de Grand Chambéry exemplaires en matière de mobilité (liste établie et actualisée par Grand Chambéry).
- Le nombre de chèques par foyer est au maximum de deux sur la durée pluriannuelle du dispositif, quel que soit le modèle de VAE acheté.
- Les prix doivent être compris entre 1 400 € TTC et 3 500 € TTC pour un VAE classique et 3 500 € TTC et 6 000 € TTC pour un VAE cargo. Ils devront disposer des équipements obligatoires suivants : éclairage non amovible (relié à la batterie ou à la dynamo), porte-bagage, garde-boue, béquille. Les VTT électriques ou les vélos de course électriques ne sont pas acceptés.

Un guichet unique de réception et d'instruction des demandes sera de nouveau mis en place par l'intermédiaire du portail de relation avec les usagers Simpl'ici. Il a été proposé aux communes délivrant des chèques VAE de bénéficier de ce guichet unique, sous réserve de partager les mêmes critères d'attribution des chèques que Grand Chambéry. Le chèque VAE de l'agglomération et l'aide communale sont cumulables.

La convention de partenariat entre les vélocistes partenaires locaux et Grand Chambéry fixe les modalités de mise en œuvre du dispositif chèques VAE :

- promouvoir l'opération auprès des clients,
- proposer des VAE homologués et respectant les critères énoncés ci-dessus (équipements, fourchette de prix),
- disposer d'un service après-vente sur place dans le magasin et proposer une visite de maintenance du VAE gratuite dans un délai de six mois après l'achat,
- maintenir les prix catalogues indépendamment de l'existence des chèques VAE,
- utiliser les outils et procédures prévus par Grand Chambéry pour la gestion et le remboursement des chèques VAE (notamment le portail de relation avec les usagers Simpl'ici).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 32 Abstentions :***

**Article 1 :** approuve les modalités de mise en œuvre du dispositif chèques vélos à assistance électrique,

**Article 2 :** approuve la convention de partenariat entre les vélocistes et Grand Chambéry ci-jointe,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec les vélocistes du territoire de Grand Chambéry et de Grand Lac et tout document à intervenir.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **095-23 C**

Objet de l'acte : RD - Dispositif d'accompagnement à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour 2023 - Approbation des modalités d'attribution des chèques VAE et de la convention de partenariat entre les vélocistes et Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : Convention velocistes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29432H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29432H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023